

BE-A0521_710515_708586_FRE

Inventaire des archives du notaire Dubois
Gustave-Adolphe, Bastogne, 1861-1874



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	6
Archives.....	6
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Notaire Dubois Gustave-Adolphe, Bastogne.....	9
1 - 6 Répertoires des actes notariés. 1861-1874.....	9
7 - 8 Minutes des actes notariés. 1861-1874.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Dubois Gustave-Adolphe, Bastogne

Période:

1861 - 1874

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.1061

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 8.00
- Etendue inventoriée: 0.37 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Dubois, Gustave-Adolphe (notaire), 1861 - 1874

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement consultables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Dubois Gustave-Adolphe, notaire à Bastogne.

HISTORIQUE

Gustave-Adolphe Dubois est né à Perwez le 5 mai 1830. Ses parents sont Adolphe Dubois et Marie-Thérèse Denis. Le 4 septembre 1863, il épouse à Sibret Célestine-Élisabeth De Kessel, née le 13 juillet 1845 à Chenogne (à l'époque, commune de Sibret ; actuellement commune de Vaux-sur-Sûre). Célestine-Élisabeth De Kessel décède à Bastogne le 4 décembre 1872. Gustave-Adolphe Dubois décède à Bastogne le 22 mai 1874.

Dans le brouillon d'un courrier non daté [1873] adressé au procureur général (et vraisemblablement rédigé par le procureur du roi de Neufchâteau), réagissant à une demande de permutation entre Gustave-Adolphe Dubois, notaire à Bastogne, et Jean-Baptiste Thiry, notaire à Vaux-lez-Rosières, on peut lire : " Me Dubois est notaire à Bastogne depuis le 16 octobre 1861. Il n'est pas parvenu à s'y créer une clientèle, il reçoit en moyenne dix actes par année, la plupart intéressant ses confrères. Il est le gendre du Bourgmestre de Sibret, Monsieur de Kessel, qui autrefois dans une grande aisance, se trouve aujourd'hui dans une situation fort obérée dont la cause dans l'opinion publique, est attribuée à Me Dubois lui-même. C'est assez dire qu'il ne peut espérer dans ce canton obtenir plus de considération qu'à Bastogne, ni s'y faire une position meilleure. À mon sens, autoriser la permutation, ce serait non remédier à l'état de choses fâcheux qui existe actuellement dans le canton de Sibret, mais le perpétuer ; il doit y avoir deux notaires, en fait qu'il n'y en a qu'un et cette situation ne serait que peu ou point changée. Le canton de Sibret a une population de 8900 habitants, disséminée sur un très vaste territoire, sa configuration est très irrégulière et la commune chef-lieu composée de quelques hameaux sans importance, se trouve si peu au centre, qu'elle est limitrophe de celle de Bastogne, chef-lieu du canton voisin. Certaines localités sont éloignées de Sibret de quinze et même vingt kilomètres et les chemins à parcourir sont pour la plupart impraticables avec voiture. C'est pour ces motifs que l'on n'a pas trouvé convenable de fixer au chef-lieu la résidence des deux notaires et que Vaux-lez-Rosières a été assigné à l'un d'eux. Il est donc impossible d'admettre le transfert de résidence sollicité, sans préjudicer notablement à l'intérêt public. Telles sont les considérations qui me paraissent s'opposer à ce que les demandes des pétitionnaires soient accueillies ". (voir : AÉA, *Parquet du procureur du Roi près le Tribunal de première instance de Neufchâteau*, n° 557). Gustave-Adolphe Dubois décède à Bastogne le 22 mai 1874.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'article 1er de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) contenant organisation du notariat définit la fonction de notaire : " les notaires sont les fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions ".

ARCHIVES

ACQUISITION

Protocole déposé par Daniel Pirlet, notaire à Bastogne, en date du 20 septembre 1996.

Contenu et structure

CONTENU

Les répertoires (1861-1874) et les minutes des actes notariés (1861-1874) sont classés chronologiquement.

Description des séries et des éléments

NOTAIRE DUBOIS GUSTAVE-ADOLPHE, BASTOGNE

1	1 - 6 <i>RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 1861-1874.</i> 29 décembre 1861 - 8 novembre 1863.	1 cahier
2	5 décembre 1863 - 8 juillet 1865.	1 cahier
3	29 juillet 1865 - 6 mai 1867.	1 cahier
4	8 mai 1867 - 12 juillet 1870.	1 cahier
5	23 juillet 1870 - 19 février 1872.	1 cahier
6	21 février 1872 - 3 avril 1874.	1 cahier
7	7 - 8 <i>MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 1861-1874.</i> 29 décembre 1861 - 16 novembre 1868 (1-219).	1 liasse
8	23 novembre 1868 - 17 mars 1874 (220-473).	1 liasse